



BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE
EUROSYSTEME

Communiqué de presse

8 juillet 2025

La Bulgarie adhèrera à la zone euro le 1^{er} janvier 2026

- Le taux de conversion du lev est fixé à 1,95583 BGN = 1 euro
- La Bulgarie a rejoint le MCE II en 2020
- Les banques bulgares sont supervisées par la BCE depuis 2020

Le Conseil de l'Union européenne a formellement approuvé, ce jour, l'adhésion de la Bulgarie à la zone euro à compter du 1^{er} janvier 2026 et a fixé le taux de conversion du lev bulgare à 1,95583 pour un euro. Ce taux correspond au cours pivot actuel du lev dans le mécanisme de change européen (MCE II), auquel le lev a adhéré le 10 juillet 2020. La Banque centrale européenne (BCE) et la Banque nationale de Bulgarie (*Българска народна банка*) ont convenu de suivre l'évolution du lev par rapport à l'euro sur le marché des changes jusqu'au 1^{er} janvier 2026.

Depuis l'entrée en vigueur du [cadre de coopération rapprochée entre la BCE et la Banque nationale de Bulgarie](#), la BCE assume depuis le 1^{er} octobre 2020 la surveillance prudentielle directe de quatre établissements de crédit importants ainsi que la surveillance de treize établissements moins importants en Bulgarie.

Pour toute demande d'information, les médias peuvent s'adresser à [Benoit Deeg](#), tél. : +49 172 1683 704.

Notes :

- L'accord en vue de suivre l'évolution du taux de change du lev s'inscrit dans le cadre du MCE II. La participation au MCE II et le respect des marges normales de fluctuation pendant au moins les deux dernières années constituent l'un des critères de convergence devant être remplis avant de pouvoir adhérer à la zone euro.
- Le taux de conversion du lev est déterminé par la voie d'un amendement au règlement (CE) n° 2866/98, qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2026.

Banque centrale européenne
Direction générale Communication
Sonnemannstrasse 20, 60314 Frankfurt am Main, Allemagne
Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : media@ecb.europa.eu, site Internet : www.ecb.europa.eu

Les reproductions sont autorisées en citant la source.